

JEU CONCOURS DES OLYMPIADES

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS DES OLYMPIADES 2024

ARTICLE 1 - ORGANISATION

La S.A.S. EST MULTICOPIE au capital de 114 778 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz, sous le numéro 489 879 288, dont le siège social est situé à Metz (57070), 8 Avenue Sébastopol, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat du mardi 8 octobre 2024 9h au jeudi 17 octobre 2024 21h00, intitulé «JEU CONCOURS DES OLYMPIADES ».

ARTICLE 2 – PARTICIPATION

La participation est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et présente sur l'un de nos événements du mardi 8 octobre 2024 9h au jeudi 17 octobre 2024 21h00, à l'exception du personnel de la S.A.S. EST MULTICOPIE et des membres de leur famille.

Une seule participation est autorisée par personne physique sur toute la durée du jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

Liste des événements concernés :

- Evènement Est Multicopie dans son agence de Bezannes, les 8 & 9 octobre 2024
- Evènement Est Multicopie dans son agence de Bar-le-Duc, les 16 & 17 octobre 2024

ARTICLE 3 - PRINCIPE DU JEU

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Pour jouer les participants se verront remettre une médaille lors de leur venue à l'un de nos événements, et flasher le code au dos de la médaille. Ils devront compléter le formulaire d'inscription disponible via le lien du QR Code, en renseignant le nom de la Raison Sociale, leur nom, prénom, adresse mail et numéro de téléphone portable.

Le participant autorise la Société Organisatrice à procéder, en cas de doute, à toute vérification sur les données renseignées afin de s'assurer de leur véracité.

Aucune autre forme de participation n'est admise.

Les participations seront annulées, si elles sont incomplètes, erronées, illisibles, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

Les inscriptions via le formulaire en ligne devront être enregistrées avant le jeudi 17 octobre 2024 21h00 au plus tard. Passé ce délai, l'inscription ne pourra être validée.

ARTICLE 4 - DOTATION

La dotation concernant ce jeu est la suivante :

Apple iPad 10,9" WIFI 256GO d'une valeur de 493€ HT.

La société organisatrice du présent jeu ne pourra être tenue pour responsable en cas de difficulté ayant trait à la délivrance ou l'utilisation de la dotation, si par cas de force majeure, celle-ci étant comprise comme tout événement extérieur à sa volonté, les conditions de remises de dotations se trouvaient modifiées ou la dotation était annulée.

Une nouvelle dotation serait alors proposée d'une valeur équivalente.

La dotation est personnelle, incessible et intransmissible.

Elle ne pourra être remplacée par un autre lot ou sa contre-valeur en argent en cas de refus du gagnant du lot qui lui est attribué, conformément au présent règlement.

ARTICLE 5 – DÉSIGNATION DU GAGNANT

Le tirage au sort sera effectué par l'office SCP HUIS.COM basé 6 Place du Roi George 57000 METZ.



Est Multicopie

GROUPE KONICA MINOLTA

ARTICLE 6 – REMISE DE LOT

Le gagnant sera informé des modalités de remise de son lot par téléphone ou mail, au numéro et/ou adresse mail inscrit dans son bulletin de participation, à l'issue du tirage au sort.

Le lot non réclamé dans un délai de trente jours à compter du tirage au sort, restera la propriété de la société organisatrice.

ARTICLE 7 – MODIFICATIONS, RÉSERVES, LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, d'écourter, de prolonger ou d'annuler l'opération ci-dessus référencée dans les conditions particulières par cas fortuit, de force majeure ou événement extérieur (tel qu'une grève, des intempéries, etc.) à leur volonté.

Aucune responsabilité ne pourra être engagée.

Le non-respect d'une des conditions de participation à ce jeu entraînera l'élimination du participant.

ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les noms, prénoms, adresse, voix et images des gagnants à des fins promotionnelles et sans pouvoir prétendre à aucun droit par tous moyens ou support médiatique.

En application de l'article 57 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant à l'adresse du siège de la société organisatrice.

Le non-respect d'une des conditions de participation à ce jeu entraînera l'élimination du participant.

ARTICLE 9 – COMMUNICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement, affiché et consultable sur les événements EST MULTICOPIE cités dans l'article 2, a été déposé à l'office SCP HUIS.COM basé 6 Place du Roi George 57000 METZ titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 6 Place du Roi George 57000 METZ. Il est également disponible sur le site Internet : www.estmulticopie.fr.